

COMMUNE DE COLOMBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. VALTON Fabrice, Maire.

Etaient présents : M. VALTON Fabrice, Mme THEVENET Patricia, M. BLANCHARD Michel, Mme DURAND Dominique, Mme MORISOT Nathalie, M. TERRIER Alban, M. DUTARTRE Alexis

Excusés : M. ROOSE Serge, Mme JENNY Josiane

M. TERRIER a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

DÉLIBÉRATION n° 18

Formation de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle,

Vu l'article 1650 du CGI prévoyant la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune,

Considérant la nécessité de désigner des commissaires dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant que la CCID est composée de 7 membres : le maire, président de la commission, et 6 commissaires,

Considérant que les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de proposer les listes :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 003-210300810-20260402-DELIB18-DE

	Nom	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans la commune
1	MICHARD Jacques	6 Rte de la Pêche 03600 Colombier		
2	BLAZEJOWSKI Frédéric	16 rue de Beauvoir 03600 Colombier		
3	BERTHON Carinne	3 Rte de Commentry 03600 Colombier		
4	CHANTELLE Sébastien	19 Rte de Commentry 03600 Colombier		
5	LOUVEAU(HUGUET) Delphine	3 rue des Chaumes 03600 Colombier		
6	CHASSANG Daniel	2 rue du Souterrain 03600 Colombier		
7	ARNAUD(FROELHY) Joëlle	22 Rte de Malicorne 03600 Colombier 03600 Colombier		
8	VALTON Joël	9 Rte de Commentry 03600 Colombier		
9	GENIN(JOUSSE) Aline	3 rue du Potis 03600 Colombier		
10	TROMPETTE Frédéric	3 rue des Sous 03600 Colombier		
11	MARCHAND Jacques	1 rue du Guéret 03600 Colombier		
12	CHRISTIAN Méghane	9 rue de La Font 03600 Colombier		

Commissaires suppléants :

	Nom	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans la commune
1	CABON Gérard	2 Rte des Thureaux 03600 Colombier		
2	CHAPELOT Michel	1 Impasse du Guéret 03600 Colombier		
3	RUBIO (ERMELLINI) Vanessa	10 Rte de Lapeyrouse 03600 Colombier		
4	MARTINAT Patrick	1 rue des Marcas 03600 Colombier		
5	AUGER Thierry	4 Rte de la Charbouillerie 03600 Colombier		
6	VIENNE Mélanie	36 Rte de Commentry 03600 Colombier		
7	BARBECOT Angélique	8 rue de chez le Berche 03600 Colombier		
8	ZAMIARA Henri	27 Rte de Lapeyrouse 03600 Colombier		
9	VOISIN Jean-Luc	15 Rte de Commentry 03600 Colombier		
10	ROUZILLE Serge	17 Rte de Malicorne 03600 Colombier		
11	GOSSOIN Ghislaine	16 rue St-Georges 03600 Colombier		
12	FONDARD Gwendoline	1 rue du Forgeron		

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 003-210300810-20260402-DELIB18-DE



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 003-210300810-20260402-DELIB18-DE

S'LO

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Fabrice VALTON**

COMMUNE DE COLOMBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. VALTON Fabrice, Maire.

Etaient présents : M. VALTON Fabrice, Mme THEVENET Patricia, M. BLANCHARD Michel, Mme DURAND Dominique, Mme MORISOT Nathalie, M. TERRIER Alban, M. DUTARTRE Alexis

Excusés : M. ROOSE Serge, Mme JENNY Josiane

M. TERRIER a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

DÉLIBÉRATION n° 17

Formation de la commission d'appel d'offre

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de nommer les membres de la commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président : M.VALTON Fabrice

Titulaires : M.DUTARTRE Alexis, Mme MORISOT Nathalie, Mme DURAND
Dominique

Suppléants : M.ROOSE Serge, M. TERRIER Alban, Mme JENNY JOSIANE

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Fabrice VALTON



COMMUNE DE COLOMBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. VALTON Fabrice, Maire.

Etaient présents : M. VALTON Fabrice, Mme THEVENET Patricia, M. BLANCHARD Michel, Mme DURAND Dominique, Mme MORISOT Nathalie, M. TERRIER Alban, M. DUTARTRE Alexis

Excusés : M.ROOSE Serge, Mme JENNY Josiane

M. TERRIER a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

DÉLIBÉRATION n° 16

Formation de commissions de travail thématiques

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal peut décider de former des commissions pour étudier des thématiques particulières :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de former les commissions de travail thématiques suivantes :

- 1- Commission des travaux : M.VALTON Fabrice, M.BLANCHARD Michel, M.ROOSE Serge

2- **Commission d'animation sociale (CCAS)** : M.VALTON Fabrice, Mme DURAND Dominique, Mme MORISOT Nathalie, Mme THEVENET Patricia

3- **Commission culture et patrimoine** : M. VALTON Fabrice, Mme THEVENET Patricia, M.TERRIER Alban, Mme DURAND Dominique, Mme JENNY Josiane

4- **Commission animation et jeunesse** : M.DUTARTRE Alexis, M.TERRIER Alban, M. ROOSE Serge, Mme THEVENET Patricia, M.VALTON Fabrice

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Fabrice VALTON



COMMUNE DE COLOMBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. VALTON Fabrice, Maire.

Etaient présents : M. VALTON Fabrice, Mme THEVENET Patricia, M. BLANCHARD Michel, Mme DURAND Dominique, Mme MORISOT Nathalie, M. TERRIER Alban, M. DUTARTRE Alexis

Excusés : M. ROOSE Serge, Mme JENNY Josiane

M. TERRIER a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

DÉLIBÉRATION n° 15

Désignation d'un correspondant à la défense

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L2121-21, Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Vu les circulaires du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004, précisant mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense

S²LO

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de nommer Fabrice VALTON correspondant à la défense

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Fabrice VALTON



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Fabrice Valton", is written over the right side of the official seal.

COMMUNE DE COLOMBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. VALTON Fabrice, Maire.

Etaient présents : M. VALTON Fabrice, Mme THEVENET Patricia, M. BLANCHARD Michel, Mme DURAND Dominique, Mme MORISOT Nathalie, M. TERRIER Alban, M. DUTARTRE Alexis

Excusés : M. ROOSE Serge, Mme JENNY Josiane

M. TERRIER a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

DÉLIBÉRATION n° 14

Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et établissements publics

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6, L 5211-7, L 5212-8 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

La liste de toutes les structures intercommunales et le nombre de délégués à élire ayant été communiqués à chaque membre, il invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de procéder à la désignation des délégués à main levée
- DÉSIGNE les conseillers suivants :

SIVOM Région Minière (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) :

Titulaires : M. TERRIER Alban, Mme MORISOT Nathalie

Suppléants : M. DUTARTRE Alexis, Mme DURAND Dominique

SICTOM Région Montluçonnaise (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Titulaire : M. ROOSE Serge

SDE03 (Syndicat d'Energie de l'Allier) :

Titulaire : Mme THEVENET Patricia

Suppléant : Mme JENNY Josiane

EPF Auvergne (Etablissement Public Foncier) :

Titulaire : M. BLANCHARD Michel

Suppléant : M. TERRIER Alban

Allier Bourbonnais Territoires (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Titulaire : M. DUTARTRE Alexis

Suppléant : Mme MORISOT Nathalie

CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Titulaire : Mme DURAND Dominique

ADEM (Agence pour le Développement Economique de Montmarault) :

Titulaire : M. VALTON Fabrice

Suppléant : Mme THEVENET Patricia

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (Commentry-Montmarault-Néris Communauté)

Titulaire : M. VALTON Fabrice

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 003-210300810-20260402-DELIB14-DE



Suppléant : Mme DURAND Dominique

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Fabrice VALTON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that appear to read 'F. Valton'.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

S'LO

ID : 003-210300810-20260402-DELIB14-DE

COMMUNE DE COLOMBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. VALTON Fabrice, Maire.

Etaient présents : M. VALTON Fabrice, Mme THEVENET Patricia, M. BLANCHARD Michel, Mme DURAND Dominique, Mme MORISOT Nathalie, M. TERRIER Alban, M. DUTARTRE Alexis

Excusés : M. ROOSE Serge, Mme JENNY Josiane

M. TERRIER a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

DÉLIBÉRATION n° 13 **Délégations du conseil au Maire**

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE délégation au maire**, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :
 - 1- De signer des devis et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 5 000.00 € HT ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 003-210300810-20260402-DELIB13-DE

S'LO

- 2- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, à savoir : dépôts de plaintes et de main-courantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Fabrice VALTON

